

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 16/04/2025
ID Télétransmission : 033-213300635-20250415-141372-DE-1-1

Date de mise en ligne : 17/04/2025

certifié exact,

**Séance du mardi 15 avril
2025
D-2025/86**

Aujourd'hui 15 avril 2025, à 14h05,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17h21 à 17h40

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime ROSSELIN, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Magali FRONZES,

Monsieur Francis FEYTOUT présent à partir de 16H30, Monsieur Baptiste MAURIN présent jusqu'à 17H00, Monsieur Nicolas PEREIRA jusqu'à 17H03, Madame Magali FRONZES présente jusqu'à 17H21, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 17H45

Excusés :

Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Madame Myriam ECKERT,

Fixation du tarif de cession des droits de reproduction des photographies de la photothèque municipale dans le cadre des campagnes électorales

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Des candidats aux élections organisées à Bordeaux peuvent souhaiter utiliser, pour les besoins de la campagne électorale, des clichés issus de la photothèque municipale,

Une telle utilisation ne saurait être gratuite, la cession des droits de reproduction d'un cliché ayant une valeur marchande estimée à quelques euros dès lors qu'il est pris par le service de la communication de la ville, qu'il ne présente pas de valeur artistique particulière et qu'il est mis à disposition par simple transfert numérique, sans aucun travail de tirage ni recadrage de la part des services communaux,

Il importe d'assurer l'égalité de traitement des candidats en offrant à chacun d'eux, dès lors qu'ils ont publiquement présenté leur candidature et qu'ils acquittent le tarif convenu, les mêmes possibilités d'utiliser les clichés issus de la photothèque municipale,

Il convient donc par la présente :

- de fixer le tarif de cession des droits de reproduction des photographies issues de la photothèque municipale et prises par les agents de la Ville à 15 (quinze) euros par photographie.
- d'exiger que les demandes de cession soient adressées par écrit au Maire (direction de la communication), en décrivant la photographie souhaitée, sa date. Les demandes devant être formulées par une personne ayant publiquement fait connaître sa volonté de se porter candidate à une élection se tenant à Bordeaux, ou pour son compte sur présentation d'un mandat daté et signé par elle.
- de limiter la transmission des photographies à un envoi en format numérique sous la forme d'une pièce jointe à un courrier électronique, aucun support de stockage ni tirage sur papier n'étant fourni par la Ville.
- de céder les droits de reproduction des photographies à titre non exclusif, pour une durée de six mois et pour une utilisation limitée à la communication électorale du demandeur, toute utilisation commerciale, revente desdits droits et modification de la photographie, à l'exception d'un éventuel recadrage, étant interdites.
- d'exiger des cessionnaires qu'ils identifient le titulaire des droits de reproduction en indiquant de manière lisible à proximité de la reproduction : le service fournira cette information.
- d'autoriser Monsieur le Maire de Bordeaux à signer tout acte et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Il reste de la responsabilité de l'acquéreur de respecter le droit à l'image des personnes pouvant figurer sur des photographies cédées dans le respect des dispositions de l'article 9 du code civil.

RAPPORT MODIFIE EN SEANCE

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DU GROUPE ROUGE BORDEAUX ANTICAPITALISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 15 avril 2025

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Delphine JAMET